

Académie de NANTES



Bourse du travail
14, place Imbach
49100 ANGERS

Tél : 02 41 25 36 46
Fax : 02 41 86 96 88
@ : s3-nantes@snepfsu.net

Site du SNEP-FSU Nantes : www.snepnantes.net

Cher(e) Collègue,

Tu viens d'être nommé(e), dans l'académie de Nantes. Le SNEP-FSU te souhaite la bienvenue. Voici quelques informations utiles et renseignements indispensables qui te feront gagner du temps pour la suite du mouvement.

du 13 mars midi jusqu'au 25 mars midi	jusqu'au 25 mars à midi
Saisie des vœux sur SIAM : 30 vœux maximum.	Date limite du dépôt du dossier médical ou social auprès du médecin ou du conseiller technique du service médico-social.

☞ Ceux qui seraient amenés à déposer un dossier « Handicap » et/ou « Social » doivent prendre contact avec les services du rectorat (voir ci-dessous) et nous transmettre un double de leur demande.

jusqu'au 25 mars à midi	Date limite du dépôt de candidatures à un poste spécifique académique SPEA sur SIAM et sur https://spea.ac-nantes.fr
le 25 mars à partir de midi	Envoi par le rectorat des confirmations de participation au mouvement aux établissements. Transmission immédiate aux enseignants. Transmission des pièces justificatives et des confirmations de demande pour le 29 mars
du 29 mars au 29 avril	Contrôle et traitement des demandes
du 29 avril au 9 mai	Affichage des barèmes. Contestation possible si celle-ci est déposée au plus tard la veille du groupe de travail vœux et barèmes (prévu le 9 mai).
le 3 mai à minuit	Date limite de dépôt d'une demande de mutation tardive ou d'annulation .
le 9 mai (date susceptible d'être modifiée)	Réunion des groupes de travail vœux et barèmes EPS et candidatures au mouvement SPEA
le 13 mai	Examen du mouvement intra des PEGC
le 13 juin	FPMA EPS prévue à 14h00. Le SNEP tiendra une permanence téléphonique dès la sortie de la FPMA (vers 17h). Attention l'heure et la date peuvent encore être modifiées par l'administration.
le 24 juin	L'examen des requêtes en révision des mutations intra académiques
le 16 juillet	Étude des affectations TZR

Rectorat de l'académie de Nantes	Rectorat de NANTES La Houssinière - BP 72616 44 326 NANTES Cedex 3	☎ : 02.40.37.37.37
Service EPS : DIPE 6	Mme NOIROT Chef du service EPS	☎ : 02.40.37.33.15 ☎ : 02.40.37.38.74 ☎ : 02.40.37.38.33
Médecin conseiller technique du Recteur	Docteur VINCENT	Rectorat de l'académie de Nantes Docteur Vincent Service médico-social 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES Cedex 03 Avec la mention dossier médical
Conseiller technique du recteur	M. SANCHEZ	Rectorat de l'académie de Nantes cConseiller technique du service médico social 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES Cedex 03 Avec la mention dossier social

☞ Contact SNEP pour la phase Intra-Académique :

SNEP-FSU Bourse du travail 14 Place Imbach 49100 ANGERS	tél : 02 41 25 36 46 Le jeudi et le vendredi
SNEP-FSU Maison des syndicats 8, place de la gare de l'Etat - Case postale 8 44 276 NANTES Cedex 2	tél : 02 40 35 96 74 Le mardi fax : 02 40 35 96 75

☞ Nous t'invitons à nous laisser en priorité des messages mail avec ton questionnement sur les messageries ci-dessous :

Coordonnateur du secteur mutations	Valérie JUSTUM corpo-nantes@snepfsu.net s2-49@snepfsu.net
---	--

☞ Le SNEP académique organise une réunion **le vendredi 15 mars 2019** au Lycée Joachim du Bellay à Angers de 9h30 à 12h00. Elle est ouverte à tous. Les commissaires paritaires et les secrétaires départementaux se tiendront ensuite à la disposition des syndiqués de 14h00 à 17h00.

La convocation à donner à ton chef d'établissement pour obtenir une autorisation d'absence est sur le site du SNEP FSU Nantes : <https://www.nouveausite.snepnantes.net> ; tu peux aussi nous la demander par mail.

Pour te défendre au mieux, **nous t'invitons à nous renvoyer ta fiche de vœux et barèmes à l'adresse suivante :**

SNEP-FSU
Bourse du travail
14, place Imbach
49100 ANGERS

RENSEIGNEMENTS UTILES :

Les services du rectorat de Nantes mettent aussi à votre disposition un service d'accueil téléphonique **du 13 mars au 13 mai de 9h à 12h00** (exceptionnellement du 13 au 24 mars de 13h30 à 16h30) : 02 40 37 38 39
La circulaire académique sur le mouvement intra est consultable sur le site du rectorat de Nantes à l'adresse suivante : <http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?aloId=2942&page=alo&cid=1775>

Valérie JUSTUM
Pour le SNEP-FSU et les Commissaires Paritaires Académiques de Nantes